

AFFAIRE N° 12. - Voie faisant le tour du Stade du CHAUDRON -  
Utilisation du reliquat de 1 191 948 FRs CFA.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 4 AOUT dernier, n° T 575 PO/RR, Monsieur le DIRECTEUR de la S.I.D.R. me faisait parvenir la fiche financière concernant les travaux d'aménagement de la voie faisant le tour du Stade du Chaudron.

Cette fiche financière s'établit comme suit :

- Marché S.E.G.E.F.O.M .....	16 548 437 Frs CFA
- Imprévus et divers .....	1 191 948 Frs CFA
- Frais d'études, de direction, de surveillance et de contrôle des travaux .....	759 615 Frs CFA
	-----
	18 500 000 Frs CFA
	=====

Il m'a proposé également d'utiliser le solde des imprévus soit UN MILLION CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE HUIT FRANCS CFA (1 191 948 Frs CFA), pour commencer, dès maintenant, les travaux de la voie de 12 mètres raccordant la rue Jean Bertho à la voie périphérique du Stade (voie faisant partie de la voirie primaire).

Par ma lettre en date du 10 SEPTEMBRE 1970, je lui faisais savoir qu'il serait préférable que ce reliquat soit affecté à la couverture ou à la protection des fosses d'évacuation des eaux pluviales, notamment à proximité des groupes scolaires.

En conséquence, je vous propose de faire couvrir le canal d'évacuation des eaux pluviales à proximité du 1er groupe scolaire, le long de la rue Indiana.

Ce canal recevant actuellement les eaux de lavage en provenance de la cantine, est la source d'une nuisance qui indispose le voisinage. Aussi, je propose également de faire effectuer le raccordement de ces eaux grasses dans le réseau eaux usées proche, après mise en place d'une boîte à graisse, et d'un syphon disconnecteur.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de donner votre accord pour l'utilisation de ce reliquat, dans le sens de ma proposition.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

En effet, depuis un certain temps, nous avons eu des plaintes de la part des directeurs d'école du CHAUDRON S.I.D.R., concernant les fossés entourant ces écoles. Ils sont un danger pour les enfants, en particulier du côté de l'école maternelle, et une nuisance, car les eaux de la cantine scolaire se déversent dedans. En conséquence, nous avons pensé utiliser le reliquat de 1 191 948 Frs CFA pour couvrir, d'une part ces caniveaux, et d'autre part, pour faire exécuter le branchement des eaux usées de la cantine vers le réseau d'égout.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Denis, le 15 décembre 1970

Le Maire

Le Secrétaire Général

Signé: M. Tessler

Le Maire

Le Directeur des Affaires Financières

M. Pigeon